



Projet Educatif Territorial 2023-2025

Ville de Neuilly-Plaisance

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE



I. AVANT-PROPOS.....	3
II. DIAGNOSTIC PREALABLE	6
a. Identification.....	6
b. Publics accueillis	6
c. Les structures d’Accueil Collectif de Mineurs (ACM)	7
d. Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEdT	8
e. L’accueil des différents publics sur les temps périscolaires.....	8
f. Les parcours périscolaires.....	10
g. L’accueil des différents publics sur les temps extrascolaires.....	10
h. L’accueil des jeunes (12-17 ans).....	10
i. Dispositif éducatif.....	11
j. Le territoire et ses particularités.....	12
III. STRUCTURES ET PARTENAIRES.....	14
a. Les atouts du territoire	14
b. Les partenaires et acteurs institutionnels.....	16
c. Les partenaires associatifs	16
IV. LA POLITIQUE EDUCATIVE DE LA VILLE.....	16
a. Les valeurs éducatives.....	17
b. Axes éducatifs	17
c. Les objectifs pédagogiques	18
d. La continuité éducative et pédagogique.....	19
V. PEDAGOGIE ET INCLUSION (Handicap et enfants à besoins spécifiques)	20
a. Démarche inclusive.....	20
b. Enfants en situation de handicap	20
c. Enfants à difficultés manifestes (troubles du comportement).....	21
d. Suivi des enfants et Projet d’Accueil Individualisé (PAI).....	21
VI. PLAN MERCREDI.....	21
a. L’organisation du personnel en adéquation avec les objectifs de cohérence et de qualité	21
b. Des modalités d’accueil favorisant le rythme des enfants et répondant aux besoins des familles	22
c. Des projets de qualité dans la continuité des différents temps de l’enfant/du jeune	23
VII. LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE.....	24
VIII. EVALUATION DU PROJET	28
a. Méthodologie d’évaluation	28
b. La participation des familles par le biais de commissions	28
c. Modèles de tableaux d’évaluation des objectifs.....	29



I. AVANT-PROPOS

FONDEMENT DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

La primauté de la famille : les parents, premiers éducateurs de leurs enfants

La famille est le premier lieu de socialisation et d'épanouissement des enfants. Cependant, par le besoin de travailler, l'obligation scolaire et le besoin fondamental de socialisation, les parents sont, de fait, accompagnés dans leur mission éducative par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (école, associations, accueil de loisirs...).

Des activités de loisirs en support de la relation éducative

Les différents temps (activités, jeux, repas, échanges, temps calmes...) portés et animés par les services éducatifs sont autant d'occasions pour développer une relation éducative de confiance entre l'adulte et le futur adulte. Un esprit enthousiaste et créatif doit permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des moments de jeu, de plaisir et de joie, propices à l'épanouissement et à l'amitié. Si les activités doivent être plaisantes, elles doivent veiller à être également exigeantes, en stimulant par exemple l'assiduité ou le goût de l'effort, pour parvenir à un véritable enrichissement (qu'il soit culturel, sportif, intellectuel ou affectif).

Forts de ces valeurs, les services éducatifs de la ville proposent des structures d'accueil qui ne sont pas uniquement des modes de garde, mais bien des lieux qui participent à l'éducation de l'enfant. Les professionnels de l'éducation travaillent à aider l'enfant/le jeune à grandir et s'épanouir et trouver sa place dans la société. Ensemble, ils forment une communauté éducative qui travaille en transversalité, que ce soit entre services municipaux (culture, sport, CCAS, cinéma...) ou avec des partenaires extérieurs, afin de permettre une continuité éducative de 0 à 17 ans.

Qu'est-ce que le PEdT ?

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) mobilise toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants et aux jeunes en dehors du temps scolaire.

Il exprime une politique éducative volontariste de la municipalité qui entend faire de la commune un acteur à part entière de la sphère éducative. Le Projet Educatif Territorial (PEdT) a pour objectif d'articuler tous les temps de l'enfant, quel que soit son âge, en tenant compte des ressources locales. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives, dans un souci de cohérence, de continuité et de qualité.

Le PEdT a vocation à favoriser les échanges entre les différents acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

Il vise la réussite éducative, la lutte contre les inégalités scolaires et l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

A qui s'adresse le PEdT ?

Le PEdT est destiné à tous les enfants de 0 à 17 ans du territoire de Neuilly-Plaisance. Il prend en compte le contexte territorial et social afin de s'adapter aux publics ciblés.

Le PEdT de la Ville de Neuilly-Plaisance est issu d'un constat triple :

- L'Education nationale détient la responsabilité et un rôle premier d'instruction des apprentissages fondamentaux mais ne peut assurer seule la totalité de la mission éducative de l'enfant et du jeune ; c'est une mission et une responsabilité partagées entre les familles, l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, et parfois des acteurs privés.
- Les besoins des familles de bénéficier d'accueil de qualité pour leurs enfants, avec un panel d'activités pendant les temps « périscolaires » et « extrascolaires ».
- La commune met à profit ces temps durant lesquels elle a la charge des enfants et adolescents pour tenir un rôle éducatif complémentaire à celui de l'Education nationale.

En ce sens, le PEdT représente un véritable enjeu de société à l'échelle communale et participe directement à l'amélioration du service rendu aux Nocéens.

Le PEdT de la Ville de Neuilly-Plaisance doit permettre de comprendre et formaliser le parcours de l'enfant et du jeune au sein de son organisation scolaire, périscolaire, extrascolaire et associative, dans le respect des principes de laïcité et d'égalité d'accès et de traitement des enfants et des jeunes.

Par qui et comment est-il conçu ?

Le PEdT est à l'initiative du Maire de la ville et de son adjointe en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance, et de la Restauration Scolaire. Il est conçu par la direction du Service Enfance-Jeunesse, la direction de l'Education et de la Petite Enfance, grâce aux échanges avec les acteurs de terrain et les parents d'élèves.

Les différents temps de réunion entre les représentants de la collectivité territoriale, l'Education Nationale et les parents d'élèves, permettent une cohérence sur les objectifs et les valeurs éducatives portées aux enfants.

Pour la conception, le suivi et l'évaluation du PEdT, des comités sont organisés :

- Un comité de pilotage :

Le comité de pilotage est une instance qui permet d'évaluer le projet tout au long de son déroulement et d'apporter les correctifs nécessaires. Il se réunit deux fois par an. La démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action. Il est constitué :

- Du Maire
- De l'Elue déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance, et à la Restauration Scolaire
- Du DGA service à la population
- Du responsable du service Enfance-Jeunesse
- Du responsable du service Education
- Des coordinateurs du service Enfance-Jeunesse
- De responsable du service Petite Enfance
- Des membres de l'Education Nationale : Inspecteur et directeurs des écoles
- Des parents d'élèves représentants

- Un comité technique :

Le comité technique est garant du suivi de la convention PEdT et de la mise en œuvre des priorités fixées par le COPIL. Il se réunit régulièrement. Il est constitué :

- Des équipes du service Enfance-Jeunesse, Education et Petite Enfance
- Des membres de l'Education Nationale et les Directeurs d'écoles

Contacts PEdT

Mme Vanessa BOILEAU – Maire-Adjoint Déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Restauration Scolaire
vboileau@mairie-neuillyplaisance.com

Direction Générale des Services
dgs@mairie-neuillyplaisance.com – 01 43 01 69 06

Chef du Service Enfance-Jeunesse
enfance-jeunesse@mairie-neuillyplaisance.com – 01 43 00 96 16

II. DIAGNOSTIC PREALABLE

a. Identification

Ville de Neuilly-Plaisance

Représentée par :

Monsieur le Maire, Christian DEMUYNCK

6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance.

Tel : 01 43 00 96 16

Courriel : contact@mairie-neuillyplaisance.com

b. Publics accueillis

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) prend en compte l'ensemble des jeunes et des enfants de 0 à 17 ans de la commune de Neuilly-Plaisance.

Selon l'INSEE, en 2019, la ville comptait 20 878 habitants. Elle se compose à 17,4% d'enfants de 0 à 14 ans et à 19,8% de jeunes entre 15 et 29 ans.

La jeunesse représente au total 37,2% de la population.

- **Petite enfance et accueil des enfants de moins de 3 ans**

- La Crèche du Centre

Accueille jusqu'à 69 enfants, âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée de l'école.

- La Crèche Pirouettes-Cahouettes

Accueille jusqu'à 22 enfants, âgés de 15 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

- La Crèche Abbé-Pierre

Accueille jusqu'à 44 enfants, âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école.

- La Halte-Jeux des Renouillères

Accueille de façon occasionnelle jusqu'à 12 enfants en simultané, âgés de 12 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

- Le Relais Petite Enfance (RPE)

Accompagne les familles sur les différents modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans et accompagne les 69 assistantes maternelles indépendantes de la ville.

- **Les Ecoles à Neuilly-Plaisance**

Six écoles maternelles et six écoles élémentaires (dont deux groupes scolaires) sont implantées sur l'ensemble du territoire communal, avec 2031 enfants inscrits pour l'année 2023-2024.

- Ecole maternelle Foch : 152 enfants

- Ecole maternelle Paul Doumer : 155 enfants

- Ecole maternelle Léon Frapié : 122 enfants

- Ecole maternelle Paul Letombe : 107 enfants

- Groupe scolaire maternel et élémentaire Bel Air : 139 enfants en élémentaire, 12 enfants en classe ULIS et 97 enfants en maternelle

- Groupe scolaire maternel et élémentaire Victor Hugo : 216 enfants en élémentaire et 178 enfants en maternelle

- Ecole élémentaire Edouard Herriot : 196 enfants

- Ecole élémentaire du Centre : 292 enfants

- Ecole élémentaire Joffre : 166 enfants

- Ecole élémentaire des Cahouettes : 199 enfants

- **Collège et Lycée**

Le collège Jean Moulin compte 768 inscrits pour l'année 2022-2023.

Après le collège, les enfants sont accueillis en grande partie au lycée Georges Clémenceau de Villemomble. Les jeunes Nocéens sont également présents dans d'autres lycées des communes avoisinantes, selon l'orientation choisie (Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Grand...).

c. Les structures d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

La commune de Neuilly-Plaisance compte 9 structures d'Accueil Collectif de Mineurs.

- **Accueil élémentaire**

Deux structures accueillent les enfants d'âge élémentaire dans des locaux indépendants (Herriot et Renouillères).

- Accueil de loisirs Edouard Herriot : 302 enfants inscrits
- Accueil de loisirs des Renouillères : 374 enfants inscrits

- **Accueil maternel**

L'ensemble des six ACM maternels sont situés dans les écoles, les locaux sont partagés. A ce titre, la cohabitation des directeurs d'ACM avec les directeurs d'écoles nécessite des points de communications réguliers. Cette proximité favorise la cohérence éducative et une fluidité dans la transmission d'informations.

- Bel Air : 65 enfants inscrits
- Paul Doumer : 111 enfants inscrits
- Foch : 118 enfants inscrits
- Victor Hugo : 103 enfants inscrits
- Paul Letombe : 80 enfants inscrits
- Léon Frapié : 45 enfants inscrits

- **La Maison de la Culture et de la Jeunesse (MCJ)**

La MCJ est également un lieu d'Accueil Collectif de Mineurs pour les élémentaires et les adolescents.

Permettre au jeune de se découvrir, s'épanouir, grandir, prendre confiance en lui et ses pairs au travers d'activités de loisirs, des projets : tels sont les objectifs de la MCJ et de ses animateurs qui ont pour mission d'accompagner familles et jeunes dans ce parcours.

Ce lieu d'accueil ouvert s'adresse aux jeunes de 6 à 17 ans, il a pour mission :

- De transmettre aux jeunes les codes de vie en société, les valeurs culturelles dans le partage, la joie et le respect de chacun,
- De leur faire prendre conscience des droits et devoirs du citoyen dans la société française.

Les activités sont proposées aux jeunes suivant les besoins et les actions du service Enfance-Jeunesse ou des partenaires sur l'ensemble du territoire (équipements municipaux, sites naturels, micro-folie, bibliothèque, cinéma...).

Nombre d'enfants inscrits :

- 6-11 ans : 112
- 12-17 ans : 67

d. Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEdT

Les ressources humaines

L'encadrement de l'ensemble des actions municipales s'appuie sur la communauté éducative, impliquant aussi bien les animateurs de la ville, les enseignants qui le souhaitent, et les associations impliquées auprès du public enfant et jeune.

Le projet met en évidence la diversité des connaissances de base nécessaires pour assurer la mission éducative dans les domaines définis. Dans ce cadre, seront utilisées au mieux les diverses compétences spécifiques de chaque animateur et éducateur, soit au titre de leur formation initiale, soit au titre de leurs acquis personnels liés à leur expérience personnelle et professionnelle.

Chaque encadrant se doit d'adopter un comportement exemplaire vis-à-vis des enfants et des jeunes qu'il encadre. Dans le cadre de leur vocation éducative, ils sont à la fois porteurs de l'image du service public et ils servent de modèle aux enfants et aux jeunes.

e. L'accueil des différents publics sur les temps périscolaires

Le service Enfance-Jeunesse de la Ville de Neuilly-Plaisance organise l'accueil des enfants au sein de 6 accueils périscolaires maternels, 2 accueils périscolaires élémentaires ainsi qu'une Maison de la Culture et de la Jeunesse (MCJ) pour le public élémentaire et adolescent du quartier des Renouillères.

Les temps libres de l'enfant avant et après la classe, ainsi que le mercredi, sont des temps périscolaires. Les accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires sont des temps extrascolaires.

Lorsque ces accueils sont déclarés à la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), ils doivent être organisés de manière à respecter la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs, les taux d'encadrement ainsi que les conditions de diplômes des encadrants. Chaque directeur d'accueil de loisirs doit rédiger un projet pédagogique en adéquation avec le projet éducatif de la Ville, l'équipe d'animation, les enfants et la structure.

Ce projet sert de guide à l'accueil de loisirs.

Nous pouvons distinguer plusieurs temps périscolaires sur une journée scolaire :

- L'accueil du matin
- La pause méridienne
- L'accueil du soir

- **L'accueil du matin**

De 7h30 à l'ouverture de l'école. Il est proposé aux enfants des coins aménagés calmes (dessin, jeux de société, dînette, jeux de construction, lecture, etc.) afin qu'ils puissent démarrer la journée en douceur.

Les animateurs du Service Enfance-Jeunesse (SEJ) sont présents dans les écoles pour la garderie du matin et travaillent avec les ATSEM du service Éducation sur ce temps.

- **La pause méridienne**

Pour la pause méridienne, les équipes d'animation du SEJ prennent le relais de l'équipe de l'Éducation Nationale, sous la direction de directeurs d'ACM et de directeurs d'écoles.

La pause méridienne est encadrée par les animateurs de la ville et les ATSEM en maternelle.

En maternelle, le temps méridien est composé du temps de repas, de temps de jeux extérieurs ou intérieurs, du début de temps calme si cela est prévu dans l'organisation commune avec l'école ainsi que de projets particuliers (entretien du jardin, petites fabrications, ...).

En élémentaire, différents pôles d'activités sont proposés aux enfants en dehors du temps de repas en fonction de la configuration et de la disponibilité des locaux. Pour en citer quelques-uns : jeux extérieurs, « café débat » sur des sujets adaptés à l'âge des enfants, activité sportive, activité manuelle en autonomie et jeux de société...

Des points de communications réguliers sont mis en place entre la Direction de l'Education et le SEJ afin d'aborder les points importants et de centraliser les informations ascendantes des deux services.

- **L'accueil du soir**

Les centres maternels et élémentaires recouvrant l'ensemble des quartiers de la Ville de Neuilly-Plaisance accueillent les enfants des différentes écoles de 16h00 à 19h00.

La Ville a mis en place un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) au sein de la MCJ pour les enfants des écoles élémentaires des Cahouettes et du Bel Air, de 16h00 à 17h30, mais également pour les collégiens de 17h30 à 18h30 tous les soirs de la semaine sauf le mercredi.

- **Les mercredis (cf. Le Plan Mercredi en page 21)**

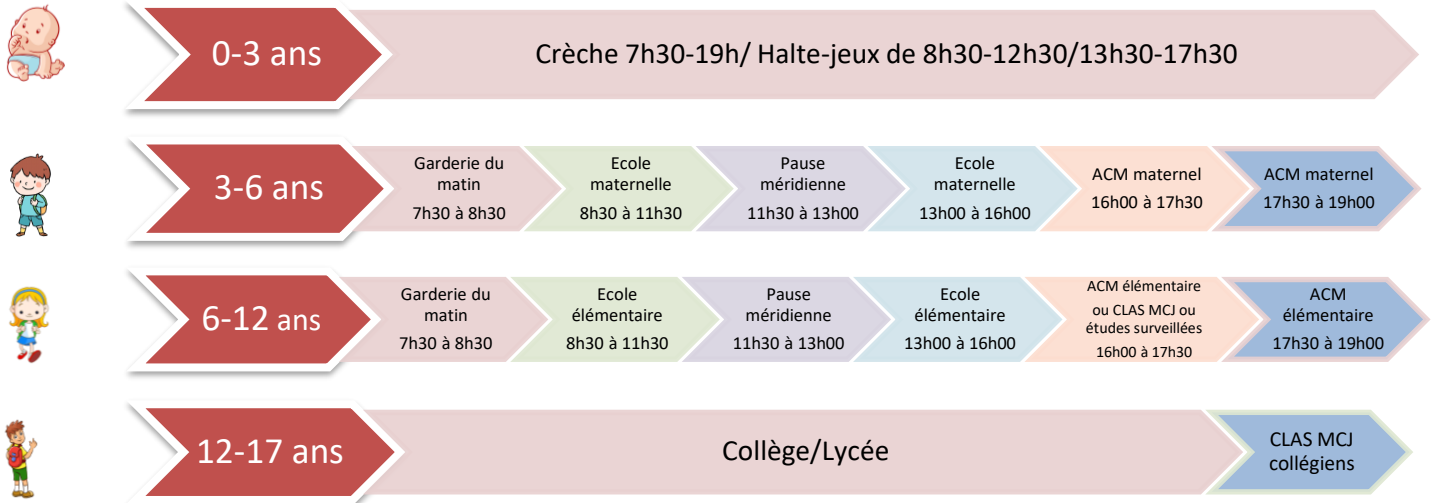
Tous les ACM de la Ville, hormis la MCJ, accueillent les enfants de 7h30 à 19h00. L'équipe d'animation propose des temps d'animations de loisirs, ainsi que des sorties en lien avec leur projet pédagogique et les orientations éducatives de la collectivité.

La MCJ accueille des enfants de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h30. Les professionnels proposent un ensemble d'actions pédagogiques et éducatives adaptées aux enfants et à leurs besoins. Des sorties sont également pensées par les équipes et organisées afin de permettre à tous l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

Sur les temps périscolaires, dans un objectif de mixité, les différents centres ainsi que la MCJ sont amenés à se retrouver sur les différentes structures autour de projets culturels, sportifs ou citoyens.

Outre ces partages de locaux, la collectivité souhaite mettre en place des projets passerelles entre la petite enfance et la maternelle, mais aussi entre la maternelle et l'élémentaire, puis entre l'élémentaire et le collège. L'objectif de ces passerelles est de favoriser le passage d'un établissement à l'autre, par des visites des futures structures avant la fin de l'année scolaire. Ce dispositif favorise la continuité éducative et pédagogique, mais aussi le bien-être et la sécurité affective des enfants et cela rassure également les parents.

f. Les parcours périscolaires



g. L'accueil des différents publics sur les temps extrascolaires

Les accueils de loisirs extrascolaires sont ouverts pendant les vacances en fonction du nombre d'enfants inscrits pour la période. Les animateurs sont répartis sur les sites ouverts et les équipes sont complétées par des animateurs « vacataires » de la Ville.

Les directeurs d'accueil de loisirs ont la charge de préparer et organiser l'ensemble des vacances.

Les journées vont dépendre du site, de l'équipe, des enfants, des projets...

Les horaires d'accueil sont les mêmes que le mercredi, soit de 7h30 à 19h00.

Chaque temps d'activité prévu doit permettre de pouvoir choisir entre différents domaines de loisirs. Les propositions d'activités sont variées : artistique et activités manuelles, expression, sciences et techniques, sport et développement durable.

h. L'accueil des jeunes (12-17 ans)

Les actions du service Jeunesse s'adressent à tous les jeunes Nocéens, filles et garçons, âgés de 12 à 17 ans de tous les quartiers de la ville avec un objectif de mixité sociale. Le public de la MCJ est issu en grande majorité du quartier des Renouillères.

Cependant, il est envisagé de définir les initiatives et de construire les projets d'animation en prenant en compte l'ensemble des jeunes Nocéens.

Objectifs spécifiques

- Permettre la structuration des jeunes par la rencontre avec les adultes ;
- Créer un espace convivial, dynamique et sécurisant où émerge la parole ;
- Inventer un pôle d'information jeune en matière de civisme, de culture, de citoyenneté...

Mode de fonctionnement

L'accès à l'espace d'accueil de la MCJ est libre et gratuit dans un premier temps, sous réserve d'être âgé de plus de 11 ans et d'en respecter le règlement de fonctionnement affiché à l'entrée. Cet accueil libre est ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 16h00 à 19h00.

L'accès à la programmation MCJ (projets, activités et sorties) se fait après l'inscription, l'adhésion et la délivrance d'une carte. L'équipe pédagogique en assure l'accueil et le service avec pour principe d'être en permanence à l'écoute et d'accompagner les jeunes sur des aspects de scolarité, de formation, de santé et de loisirs.

Les activités à la carte

- Les mercredis et samedis : de 14h00 à 19h00.
- Les vacances scolaires : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

De nombreux projets (musique, web radio, création de documentaires, photos, sports, séjours ...) seront proposés aux jeunes en fonction de leur âge et de leurs attentes. Les jeunes devront s'engager dans la mise en place et la réalisation de ces projets.

Avec les familles et les partenaires locaux, la MCJ doit viser à faire de nos jeunes des citoyens autonomes, responsables et respectueux de leur environnement.

i. Dispositif éducatif

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) est mis en place en collaboration avec la CAF, il s'inscrit dans une cohérence de continuité éducative.

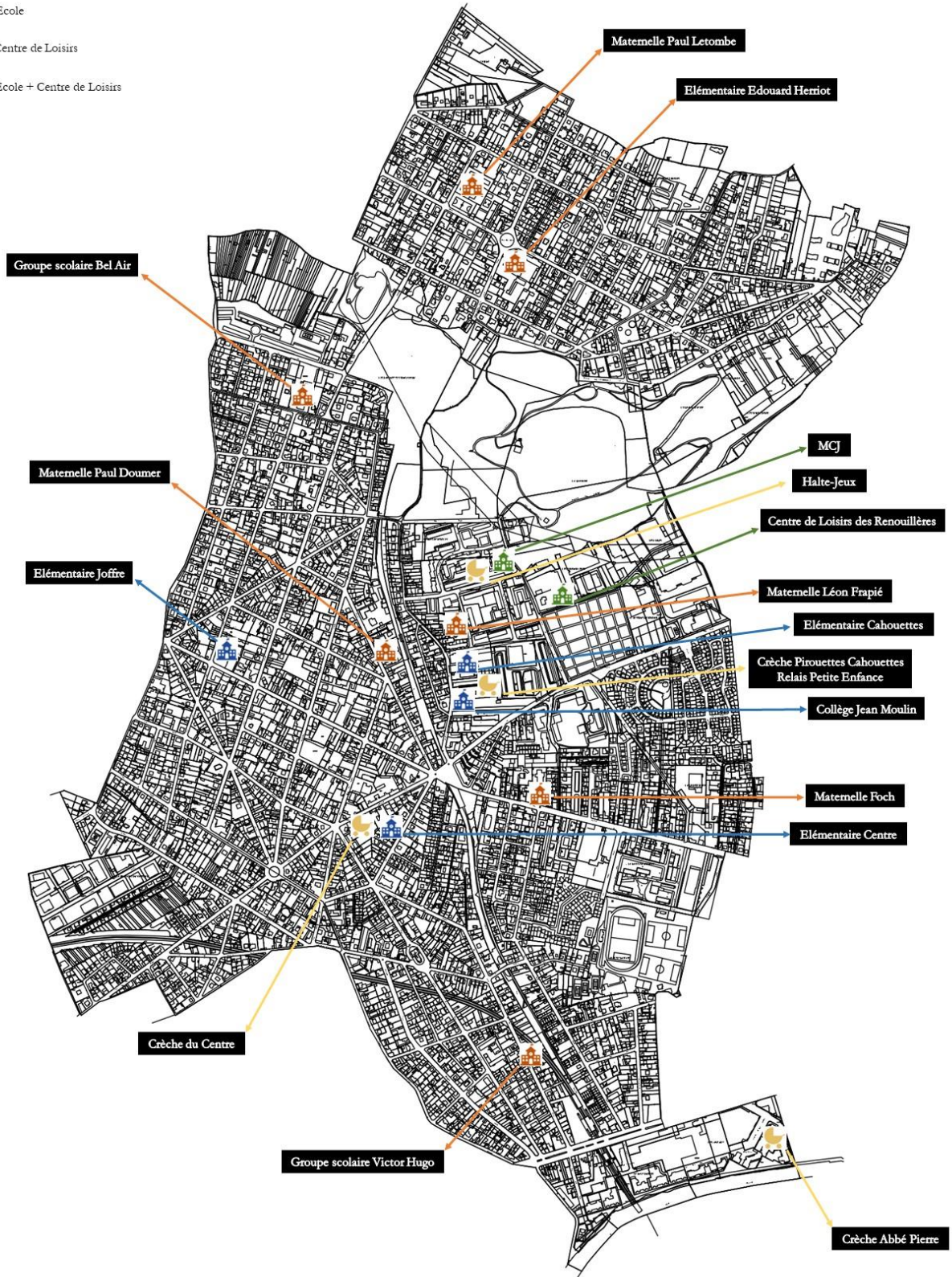
Il offre à des enfants considérés comme en difficulté par leurs enseignants des temps d'accompagnement scolaire. Le but est d'aborder les matières différemment et de proposer des ateliers de découvertes afin de raccrocher les enfants à la scolarité.

Le dispositif CLAS prend place au sein de la MCJ les soirs après l'école de 16h00 à 18h30. L'équipe de la structure accompagne les enfants et les jeunes, appuyée par une équipe de bénévoles et d'acteurs éducatifs.

Nombre d'enfants inscrit au CLAS en 2023 : 55

j. Le territoire et ses particularités

-  Crèche
-  Ecole
-  Centre de Loisirs
-  Ecole + Centre de Loisirs



L'organisation du territoire

Neuilly-Plaisance est une ville en pente. Cette particularité du relief détermine l'organisation de la ville segmentée en différents quartiers aux ambiances diverses.

L'organisation de la ville est relativement homogène avec des infrastructures ou des emprises naturelles à prendre en compte dans l'organisation des services de la Ville :

- **L'ex-RN 34**

Voie urbaine importante et très passante. Elle traverse Neuilly-Plaisance sur une courte distance (moins de 400 m), et constitue une séparation entre la Marne au sud et le reste de la Ville au nord.

Chaque jour, pour emmener les enfants à l'école, une navette municipale est mise en place afin de favoriser la traversée de cette voie et sécuriser la traversée pour les enfants habitant du côté des Bords de Marne.

- **Le plateau d'Avron**

Il s'agit d'un quartier pavillonnaire au nord de la Ville. Son franchissement reste relativement facile pour les piétons, via le parc (malgré le dénivelé), mais seulement possible par l'avenue des Fauvettes pour les véhicules. Il est desservi par les transports en commun (bus).

Les écoles et ACM Edouard Herriot et Paul Letombe situés au nord de la Ville sont plutôt isolés géographiquement. L'accueil de loisirs élémentaire Edouard Herriot regroupe des enfants de trois écoles, Herriot, Bel Air et Joffre. L'accès à ce centre pouvant être moins aisé pour les familles (dénivelé important + une seule route d'accès), une navette municipale gratuite est mise en place pour les enfants des deux écoles situées plus au sud de la Ville.

- **La résidence des Renouillères**

Ce quartier cumule et concentre au sein de la commune certaines difficultés typiques de la géographie prioritaire et est non représentatif des autres quartiers de la ville¹ :

- Le quartier centralise une large part des familles monoparentales (entre 23 et 28%) et des personnes issues de l'immigration (entre 15 et 22%) ;
- La part de logements sociaux, au nombre de 810, constitue plus de 95% des logements du quartier et représente un tiers des logements sociaux au sein de la commune ;
- Peu d'habitants détiennent un haut niveau de diplôme (moins de 3%), et le quartier regroupe une forte part de ménages à bas revenus (entre 25 et 35,7%) et de personnes sans emploi 15% contre 7,6% sur la Ville.

A ce titre, les structures municipales comme la MCJ, le Projet Insertion Emploi (PIE) et le Point Accueil Jeunes (PAJ), se mobilisent pour tenter de répondre aux besoins éducatifs et d'insertion rencontrés : soutien scolaire ou à la recherche d'emploi, soutien à la parentalité, accueil des élèves temporairement exclus par le collège ou le lycée.

Par ailleurs, il est courant pour certaines familles de rencontrer des problématiques de communication et de compréhension du fait du manque de maîtrise de la langue française. C'est pourquoi le service Jeunesse propose des cours d'alphabétisation en tentant d'atténuer cette problématique.

Toutefois, la barrière de la langue n'est pas le seul facteur compromettant une bonne communication. A l'heure de la toute dématérialisation, les familles les plus éloignées du numérique se perdent dans les démarches administratives, sans accès à internet, ne maîtrisant pas ou peu les outils informatiques.

¹ Tirées pour partie du système d'information Géographique de la politique de la ville (sig.ville.gouv.fr)

Afin de réduire cette fracture numérique et pour accompagner les administrés vers cette évolution, la Ville a fait le choix de mettre en place un conseiller numérique et de former les agents d'accueil des différents services à cet accompagnement notamment par la distribution du « Pass Numérique » (dispositif, qui se matérialise par des carnets de plusieurs chèques, donne aux bénéficiaires le droit d'accéder – dans des lieux préalablement qualifiés – à des services d'accompagnement numérique, avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur.).

Si le quartier des Renouillères n'est pas identifié comme celui avec « le plus » de difficultés du Département, elles n'en sont pas moins existantes, et doivent être considérées et prises en charge dès maintenant, et non attendre qu'elles soient irréversibles.

Dès lors, pour réduire les écarts de développement au sein de la Ville, et surtout empêcher l'aggravation de la situation socio-économique de ces Nocéens, laquelle souffre déjà du contexte que la France traverse, la Ville a fait la demande pour que le quartier des Renouillères puisse bénéficier de la reconnaissance comme Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), demande qui a abouti à un avis favorable du préfet du département.

III. STRUCTURES ET PARTENAIRES

a. Les atouts du territoire

- La bibliothèque municipale

La bibliothèque dispose d'une section adulte et d'une section jeunesse dont un espace est dédié aux 0-3 ans. Des animations sont proposées régulièrement pour tous les Nocéens et tous les âges : club de lecture pour les 4-6 ans, club des bébés lecteurs, heure du conte, ateliers d'écritures, ateliers numériques...

- La Micro-Folie

Développée en partenariat avec la **Grande Halle de la Villette**, et installée au sein de la bibliothèque municipale, il s'agit d'un dispositif culturel innovant, au service du territoire.

Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère de la Culture et accompagné par la Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. D'autres modules complémentaires – tels qu'un FabLab, des postes de réalité virtuelle, ou encore un espace scénique – peuvent compléter l'offre de la Micro-Folie. Implantée au plus proche des habitants, cette plateforme culturelle de proximité est un véritable outil au service de l'éducation artistique et culturelle.

- Le cinéma municipal « La Fauvette »,

Salle de cinéma classée « Art et Essai ».

Des séances spécifiques sont proposées : cinés-goûters à l'attention des enfants, cinérelax dans une démarche d'inclusion et d'accessibilité...

- Les équipements sportifs

- Le stade municipal équipé d'une salle de danse, de cinq courts de tennis, d'une bulle de tennis, de trois terrains de football, d'une piste d'athlétisme, d'une salle de musculation, d'un dojo et d'un terrain multisports
- Trois gymnases dans différents quartiers du territoire
- Un Skate Park
- Une piscine municipale
- Un parcours sportif

- **Le service évènementiel de la Ville**

Une dynamique de travail et une collaboration étroite avec le Service Enfance-Jeunesse est instituée : proposition d'actions sur les événements de la Ville avec pour objectif de mettre en valeur les ateliers proposés sur les centres de loisirs ainsi que les actions et le travail des directeurs et des animateurs du Service Enfance-Jeunesse.

- **Des espaces naturels, réservoirs de biodiversité**

o Le Parc des Coteaux d'Avron

Le parc des Coteaux d'Avron est composé de milieux naturels et d'autres anthropisés (aires de jeux, aires de pique-nique, mobilier urbain...). Cette particularité est à l'origine de paysages et d'habitats écologiques diversifiés (boisements, prairie, clairières, mares, verger, vignoble, parcelle cultivable...). Le parc présente un intérêt écologique particulier et bénéficie de plusieurs protections : site Natura 2000, ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), Espace Naturel Sensible, ainsi que deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Des suivis scientifiques sont réalisés chaque année afin de suivre et d'évaluer l'état de conservation des populations faunistiques et floristiques du parc.

Le Parc des Coteaux d'Avron fait partie du réseau de sites écologiques **NATURA 2022**. Ce classement a été mis en place pour la protection d'espèces animales menacées présentes dans les Parcs. Cet environnement est un lieu régulièrement fréquenté par les écoles et les centres de la Ville qui y déploient des projets sur l'environnement et la nature. Le parc est aussi le lieu de mise en place d'événements importants de la Ville sur lesquels interviennent les membres du Service Enfance-Jeunesse, les associations et les agents de l'Education Nationale. Ces événements favorisent le renforcement d'un lien de proximité avec les publics accueillis et la consolidation d'une cohérence éducative et pédagogique.

o Les Bords de Marne

La Marne marque la limite sud de la commune et constitue un élément structurant sur le territoire. Les abords des berges sont aménagés et boisés. La promenade Devambez propose une piste cyclable et un cheminement piéton qui constituent une voie verte s'étendant le long de la Marne. La flore présente en Bords de Marne est relativement banalisée. Des aménagements à visée récréative complètent ce dispositif propice à la détente, notamment un terrain d'évolution (handball, basketball), un parc de jeux et une aire de pique-nique. Les berges de la Marne sont reliées depuis la Voie Lamarque par la place Montgomery, vaste lieu public planté et agrémenté de pergolas qui mènent jusqu'au débarcadère sur la Marne.



o La Voie Lamarque

La voie a été aménagée en 4 séquences depuis les années 80 sur l'emprise de l'ancien chemin ferré qui reliait les carrières du Plateau d'Avron à la Marne. Elle constitue donc aujourd'hui un corridor vert communal reliant les Bords de Marne au Parc des Coteaux d'Avron. En février 2023, les 3 premières séquences de la Voie Lamarque ont été labellisées « Petit patrimoine naturel francilien » par la région Île-de-France.



o La biodiversité

Un recensement mené par l'Observatoire Départemental de la Biodiversité urbaine (ODBU) a permis d'établir un état des lieux de la biodiversité sur le territoire qui témoigne de la richesse de la biodiversité sur le territoire Nocéen aussi bien en termes de flore, d'oiseaux que d'insectes, où il se démarque très clairement par rapport à la moyenne départementale.

b. Les partenaires et acteurs institutionnels

Afin de mener à bien les différents projets de la Ville en lien avec le PEdT, les partenariats avec les acteurs institutionnels sont essentiels :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis (DSDEN) dont le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Les directeurs et enseignants des écoles et du collège
- Le territoire de Grand Paris Grand Est (GPGE)
- La mission locale
- Les villes avoisinantes

c. Les partenaires associatifs

La Ville de Neuilly-Plaisance accueille un grand nombre d'associations, culturelles, sportives, sociales mais aussi artistiques. Ces partenaires, parfaitement implantés sur le territoire sont une richesse pour mener à bien des actions communes dans l'intérêt des enfants et des jeunes.

Les représentants des associations de parents d'élèves sont en étroite relation avec les services de la Ville. L'Adjointe au Maire Déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Restauration Scolaire est en contact régulier avec les parents élus.

IV. LA POLITIQUE EDUCATIVE DE LA VILLE

La commune de Neuilly-Plaisance souhaite intégrer une démarche citoyenne dans le processus éducatif. Ainsi les valeurs de la république « Liberté, Egalité, Fraternité », ainsi que les principes de la République sont inhérents au Projet Educatif Territorial. Selon les termes de la Constitution de la V^e République : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Aussi, une attention particulière est portée au travail sur la vie quotidienne pour l'intronisation de la valeur du vivre ensemble dès le plus jeune âge.

La commune de Neuilly-Plaisance porte ces valeurs et principes dans l'ensemble des projets et des activités du Service Enfance-Jeunesse. Afin de permettre l'accueil du plus grand nombre, la politique tarifaire mise en place favorise l'accès de chaque enfant aux services de la Ville.



a. Les valeurs éducatives

Les valeurs se définissent comme un principe, un idéal à atteindre et à défendre, elles guident les façons d'être et d'agir. Elles orientent au quotidien les actions et les attitudes des professionnels à l'endroit de l'enfant.

- **La sécurité de l'enfant (physique et affective) :** C'est la base indispensable de toutes les structures d'accueil. L'enfant doit évoluer dans un cadre sécurisant physiquement et moralement. Cette sécurisation passe par le respect des réglementations, par la conformité des locaux et par la formation des agents présents. L'attention que l'adulte porte à l'enfant doit favoriser sa sécurité affective.
- **Un cadre respectueux de l'enfant et de ses besoins :** dans la continuité de la sécurité, le cadre est constitué de règles de vie, de droits et de devoirs et a pour objectif de créer un contexte adapté à la vie en collectivité.
- **La socialisation :** A travers les différents temps de la journée et espaces d'accueil de l'enfant, il découvre la vie en collectivité. Le processus de socialisation fait partie du développement de l'enfant qui se nourrit des interactions avec les différents interlocuteurs pour construire son identité et évoluer. Ainsi, il développe sa communication, son relationnel et apprend des échanges quotidiens au sein des différentes structures éducatives.
- **L'équité :** en rapport avec les principes de justice, l'équité est la prise en compte de la situation de chacun dans une démarche inclusive vers l'accession aux mêmes droits.
- **L'intérêt et le choix de l'enfant :** Selon Ovide Decroly², l'éducation doit partir de l'intérêt de l'enfant qui est le moteur pour intégrer des connaissances et des savoirs. Permettre à l'enfant de choisir favorise son développement de manière active et encourage sa participation à la vie collectivité.
- **L'autonomie :** est la capacité de quelqu'un à ne pas être dépendant d'autrui. C'est un objectif majeur à atteindre dans le processus éducatif afin que l'enfant puisse évoluer et devenir un adulte autonome.

b. Axes éducatifs

Le vivre ensemble

Le vivre ensemble est une notion indissociable à l'éducation et à l'accueil des enfants sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Le principe de laïcité doit être respecté dans un cadre où la mixité sociale est développée. Le respect de l'individualité de chaque enfant au sein d'un groupe est indispensable pour que chaque enfant trouve sa place et puisse se sentir intégré au collectif. Les croyances de chacun doivent être respectées sans empiéter sur le collectif qui est encadré par des règles de vie relatives à la vie en société.

Ainsi, l'utilisation de pédagogies classiques pour la prise en compte du groupe dans sa globalité et l'usage de pédagogies différenciées pour la prise en compte de l'unicité de l'enfant sont des passerelles menant vers une compréhension à deux niveaux : l'individu et l'individu au sein d'un groupe.

La conscience citoyenne et écologique

Les enfants seront les adultes de demain, adopter cet angle de vue positionne l'enfant dans un paradigme sociétal actuel afin de le projeter dans un cadre favorable à l'autonomie. Cette même vision entre dans la cohérence d'une démarche citoyenne visant à sensibiliser les enfants sur leurs droits en développant un intérêt pour le monde qui les entoure, en commençant par la ville et son environnement.

Le choix de l'enfant

Les structures d'accueil proposent un cadre pédagogique avec l'omniprésence du choix de l'enfant sur les activités et les projets. Un système participatif dans lequel l'enfant peut choisir son activité de façon ludique est mis en place sur les ACM. Le choix de l'enfant réside également dans le droit de ne pas faire si l'enfant ne le souhaite pas.

² Ovide Decroly (1871-1932) : Pédagogue, Médecin, Psychologue. Son œuvre prend place dans la lignée des médecins éducateurs qui, de J. Itard à M. Montessori, ont élaboré certains des principes fondamentaux de l'Éducation nouvelle. www.universalis.fr

La continuité éducative et pédagogique

Les acteurs de l'éducation sont nombreux : les parents, l'Education Nationale et les équipes du service Enfance-Jeunesse. Tous ces acteurs travaillent ensemble, cette continuité pédagogique est au cœur de ce PEdT qui vise à cette mise en œuvre de manière efficace dans l'intérêt de chaque enfant. Le dispositif CLAS par exemple prend en compte les besoins des enfants émis par leurs instituteurs. Des outils de transmission sont mis en place afin que les acteurs puissent se relayer et ainsi offrir un cadre sécuritaire idéal pour les enfants.

Des actions et des événements sont aussi développés communément entre le collège et la MCJ, mais aussi entre les directeurs d'écoles et les directeurs d'ACM. Des partenariats sont mis en place avec le collège et le lycée pour permettre un accueil et accompagner les élèves en cas d'exclusion de l'établissement.

L'accès à la culture pour tous

L'apport de la culture peut être inégalitaire car il dépend de facteurs externes relatifs à chaque foyer. La Ville de Neuilly-Plaisance est soucieuse de développer l'accès à la culture pour tous, et par tous dans une optique de mixité sociale et culturelle. A ce titre, un partenariat solide est développé avec la bibliothèque municipale et la Micro-Folie, des visites culturelles sont régulièrement organisées par les ACM.

c. Les objectifs pédagogiques

Une recherche d'articulation et d'équilibre entre les temps scolaires et les temps libres est nécessaire dans le respect de la diversité des rythmes de vie, d'apprentissage et des centres d'intérêt de l'enfant ou du jeune. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour l'enfant/le jeune de découvrir ses talents, ses passions, ses domaines de prédilection et de contribuer ainsi à sa réussite scolaire.

La Ville de Neuilly-Plaisance souhaite développer des objectifs généraux permettant à tous de progresser dans la même direction, toutefois, chaque structure a la liberté d'adapter ses moyens pour les atteindre. Ces objectifs sont déclinés dans les projets pédagogiques de chaque structure et retravaillés chaque année avec les équipes d'animations.

❖ Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant/du jeune

- Créer une offre d'activités variées pour répondre aux besoins des enfants
- Prendre en compte l'individualité de chaque enfant
- Respecter le choix de l'enfant dans un cadre fait de règles
- Favoriser la participation de l'enfant au sein d'un collectif
- Mettre en place un plan de formation des équipes sur les techniques pédagogiques favorables à l'autonomie de l'enfant (technique d'animations, aménagement des espaces de vie des enfants)

❖ Développer le vivre ensemble, favoriser la mixité sociale

- Mettre en place des lieux et temps d'échanges entre les enfants des différents quartiers (ACM et MCJ)
- Prendre en compte l'individualité de chaque enfant dans une démarche d'inclusion

❖ Intégrer l'enfant/le jeune dans une démarche citoyenne et en lien avec la nature

- Créer des espaces d'échanges et de débats
- Mettre en place des actions de sensibilisation à la sécurité routière
- Créer et mettre en place un projet autour d'un parcours citoyen
- Mettre en place un projet intergénérationnel avec le Conseil des Aînés de la Ville
- Créer et mettre en place un conseil des enfants et un conseil des jeunes
- Participer aux commémorations de la Ville
- Intégrer une démarche écologique transversale sur l'ensemble des actions

- Mettre en place un potager dans les ACM et participation au potager partagé du Parc des Coteaux d'Avron avec les bénévoles
- Engager le projet « Cour Oasis » : la cour de l'école Herriot sera « débitumisée » pour laisser place à une cour végétalisée. Il s'agit d'un projet inter-institutionnel entre les acteurs de l'Education nationale, le service Education de la Ville et le service Enfance-Jeunesse. Cette cour sera un terrain d'exploration et d'instruction. La classe pourra se faire à l'extérieur, les activités de l'ACM également. Ce projet entre pleinement dans le cadre du PEdT par la nécessité de faire travailler l'ensemble des acteurs du site sur ce projet. Ce projet de « Cour Oasis » sera développé dans toutes les écoles de la Ville dans la limite des contraintes techniques identifiées au préalable.

❖ **Développer l'accès à la culture et au sport pour tous**

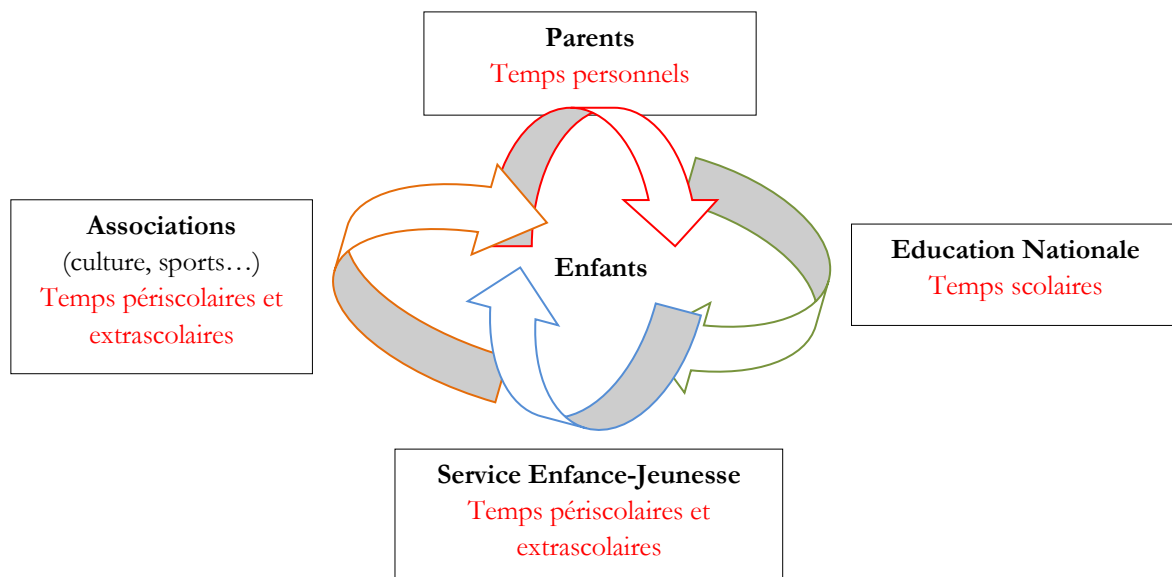
- Développer une offre comprenant des activités culturelles et d'expressions ainsi que des activités physiques et sportives
- Accompagner les enfants lors de l'organisation de visites pédagogiques dans des structures culturelles et sportives (ex : musées, infrastructures sportives...)
- Développer un projet « Sport & Culture » mis en place par des animateurs compétents dans les deux domaines (éducateurs sportifs, licenciés en STAPS...)
- Développer le « manger/bouger » (équilibre alimentaire et pratique sportive) sur les accueils de loisirs
- Favoriser la pratique artistique et le développement d'activités culturelles sur les centres et en partenariat avec les structures culturelles de la ville (ex : bibliothèque, Micro-Folie, cinéma).

d. **La continuité éducative et pédagogique**

La cohérence éducative s'établit avec la prise en compte des multiples interlocuteurs de l'enfant qui contribuent à son développement et à son évolution. Les parents, les membres de l'Education Nationale, les équipes d'ACM, et les associations, y ont tous un rôle et travaillent en complémentarité afin de créer une cohérence faite de repères d'éducation.

L'apprentissage de l'enfant est un travail quotidien à effectuer à travers l'éducation dite classique et l'éducation dite « populaire ». Ainsi, en plus des différents acteurs, les temps sont multiples, une collaboration étroite entre tous permet de les accorder.

L'éducation peut être définie comme circulaire dans le sens où chaque acteur apporte à l'enfant un ensemble de valeurs et de connaissances. La prise en compte de l'environnement et des différents temps couverts par tous les interlocuteurs est un élément essentiel positionnant nos interventions dans un ensemble qui doit ne pas poser de paradoxe.



V. PEDAGOGIE ET INCLUSION (HANDICAP ET ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES)

a. Démarche inclusive

Dans une démarche d'inclusion, l'accès aux différentes structures doit être facilité, les directeurs adaptent leurs fonctionnements pour rendre possible l'inclusion de tous les enfants au sein des différents groupes. Un dialogue est établi entre les parents et les éducateurs des enfants en situation spécifique. Selon la situation de l'enfant, le temps d'accueil est adapté aux besoins de l'enfant, et doit être compatible à la vie en collectivité.

A compter de mars 2023, afin d'améliorer l'inclusion des enfants au sein des accueils péri et extrascolaires, la Ville a fait le choix de créer un poste d'infirmière « référent santé et accueil inclusif » qui intervient également sur les crèches. L'infirmière remplira différentes missions et sera amenée à solliciter l'ensemble des équipes pédagogiques afin d'assurer, pour les enfants qui en ont besoin, une transition entre les temps scolaires et périscolaires.

L'infirmière interviendra notamment pour les missions suivantes :

- Mise en place de passerelles entre les crèches et l'école maternelle en cas d'accueil d'enfant avec des spécificités,
- Dans les écoles maternelles, échanges avec les directions (écoles et ACM) afin de déterminer ensemble une organisation pour les PAI, car les espaces sont partagés,
- Participation aux réunions pluri-professionnelles dans le cas où l'enfant en question est accueilli sur les temps périscolaires,
- Rencontre avec l'infirmière scolaire afin de créer un partenariat qui favorisera les échanges entre les deux institutions,
- Formation des animateurs et équipes encadrantes de la municipalité sur les gestes d'urgences et l'aide à la prise de médicament en cas de PAI,
- Observation des enfants à la demande de la direction et échanges avec les professionnels et les parents le cas échéant.

La collaboration avec l'ensemble des acteurs ACM, Education nationale, crèches... est un enjeu essentiel pour que l'infirmière puisse mener à bien ses missions dans l'intérêt des enfants.

b. Enfants en situation de handicap

Dans les accueils de loisirs, les projets éducatifs doivent prendre en compte les besoins spécifiques des mineurs atteints de handicap ou de maladie chronique, notamment dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités. Le directeur de l'accueil de loisirs met en œuvre ce projet éducatif et doit préciser, en concertation avec les personnes qui assurent l'animation, les conditions et les mesures mises en place pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé et de handicap.

La communication est une base inhérente à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Aussi, un lien entre les acteurs scolaires, périscolaires, parents et les éducateurs spécialisés, permet aux équipes d'adapter l'accueil aux besoins spécifiques des enfants.

La fiche sanitaire, le cas échéant, le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et le protocole médical sont des outils permettant de collecter l'ensemble des informations nécessaires pour un accueil adapté et qualitatif.

c. Enfants à difficultés manifestes (troubles du comportement)

Certains enfants n'ayant pas de suivi ou n'étant pas diagnostiqués présentent des difficultés manifestes qui doivent être prises en compte dans le cadre des accueils scolaires et périscolaires. Des signaux alarmants comme un mutisme, un renfermement sur soi, une socialisation difficile, des violences physiques ou verbales sont pris en considération. Ces enfants à difficultés manifestes ont besoin d'un accompagnement spécifique, d'un suivi.

Dans ces situations, la communication entre les différents acteurs éducatifs et avec les parents est essentielle pour comprendre les besoins des enfants et trouver des solutions adaptées.

d. Suivi des enfants et Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

L'accueil des enfants en situation de handicap ou porteur de maladie chronique nécessite pour la plupart la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Ce PAI permet l'accueil de l'enfant tout en mettant en œuvre les actions nécessaires à sa sécurité.

L'infirmière « référent santé et accueil inclusif » accompagne les équipes sur l'aménagement des accueils, mais aussi sur l'aménagement des salles pour les adapter aux besoins des enfants. Elle est également source de conseils concernant l'approche pédagogique à adopter en fonction des différents profils accueillis.

L'ensemble des PAI sera vérifié par la référente santé afin qu'elle puisse transmettre toutes les informations nécessaires aux équipes d'encadrement et répondre à leurs interrogations. Des temps de formations dédiés aux différents PAI seront organisés.

Elle agit aussi sur l'ensemble des ACM de la Ville et œuvre pour créer des supports pédagogiques indiquant les démarches et protocoles à suivre en cas d'urgence.

VI. PLAN MERCREDI

Les accueils de loisirs du mercredi sont déclarés comme Accueil Collectifs de Mineurs répondant aux quatre objectifs suivants :

- Le développement d'activités éducatives de qualité
- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics
- La mise en valeur des richesses du territoire

A ce titre, le plan mercredi s'intègre parfaitement à l'esprit du PEdT mis en place au sein de la ville de Neuilly-Plaisance dans lequel les projets éducatifs et d'activités de loisirs pédagogiques se font dans la continuité des accueils périscolaires en soirées.

L'accueil des enfants les mercredis facilite l'exercice professionnel des parents tout en permettant aux enfants de participer à différentes activités favorisant leur développement et la socialisation.

a. L'organisation du personnel en adéquation avec les objectifs de cohérence et de qualité

Les équipes d'animation travaillent à temps plein en période périscolaire et extrascolaire. Les équipes couvrent tous les temps d'accueil de la semaine afin d'apporter une continuité et une cohérence dans le processus éducatif (pause méridienne, accueil du soir, mercredi et vacances scolaires). La stabilité des équipes sur chaque ACM permet une cohérence entre chaque temps d'accueil, mais également favorise une qualité et une continuité dans les activités proposées aux enfants.

Ce fonctionnement permet de proposer des projets de qualité sur l'année complète avec un apport pédagogique approfondi et riche.

En plus des agents à temps plein, afin de garantir les taux d'encadrement et pour diversifier les propositions éducatives et pédagogiques, des agents vacataires formés sont présents en renfort les mercredis.

Une priorité est donnée à des animateurs ayant des passions et des compétences diverses (artistiques, sportives, scientifiques...). Ainsi, dès le recrutement, l'agent peut se projeter dans un projet d'actions en lien avec ses compétences et appétences, ce qui favorise sa motivation et de ce fait la qualité des animations proposées aux enfants. Toujours dans cette idée de garantir la continuité, les agents vacataires sont toujours les mêmes les mercredis, cela permet de sécuriser les enfants qui les connaissent déjà et leur permet de s'inscrire dans un projet sur le long terme.

Dans le cadre du partenariat fort entre la Ville et l'Education nationale, des professeurs des écoles peuvent également être recrutés sur ces temps du mercredi pour accueillir les enfants.

Ainsi les mercredis ne sont pas considérés comme des temps à part, mais font partie intégrante des accueils périscolaires de la Ville de Neuilly-Plaisance.

Les structures accueillantes sont les mêmes que les soirs, exceptés les centres Frapié et Bel Air qui font l'objet d'un regroupement, au sein du centre Frapié. Ce choix est dû au nombre enfants accueillis, à la capacité des locaux et à leurs aménagements.

Rôle du référent périscolaire et extrascolaire

Un directeur est nommé dans chaque ACM. Celui-ci est en charge de l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires du site qui lui est confié.

Le directeur d'accueil de loisirs a pour mission de :

- Garantir la sécurité des enfants et de son équipe sur tous les temps périscolaires et extrascolaires
- Encadrer, gérer et animer l'équipe d'animation
- Mettre en place l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires
- Rédiger un projet pédagogique en adéquation avec le projet éducatif de la Ville.

L'équipe d'animation dispose d'un volume d'heures important les après-midis de la semaine (hors mercredi), en dehors de la présence des enfants, afin de mettre en place des réunions thématiques ou des temps de préparation d'activités ainsi que pour remplir une partie de ses tâches administratives, pouvoir échanger en équipe, et participer aux réunions de service.

Des réunions spécifiques seront organisées par le Maire-Adjoint, en collaboration avec le directeur du service Enfance-Jeunesse afin de pouvoir échanger plus longuement du périscolaire avec les représentants de parents d'élèves.

Les coordinateurs du service Enfance-Jeunesse et les directeurs de chaque accueil sont les pilotes du PEdT dans sa phase opérationnelle en veillant à la complémentarité et à l'articulation entre les activités péri-éducatives, les projets d'écoles et les projets pédagogiques des ALSH.

Cette articulation permet aux différents acteurs de terrain de mettre en place leurs projets avec pertinence et efficacité. Il est nécessaire que le directeur d'accueil de loisirs et le directeur d'école puissent échanger régulièrement sur la vie de la structure, développer des projets communs, entretenir la cohérence éducative.

b. Des modalités d'accueil favorisant le rythme des enfants et répondant aux besoins des familles

L'accueil du mercredi fait l'objet d'une inscription pour l'année scolaire et d'une réservation qui est possible jusqu'à huit jours avant l'accueil.

Deux sortes d'accueil sont proposées sur la Ville : accueil à la journée complète ou à la demi-journée, au sein des accueils de loisirs ou à la MCJ en demi-journée.

Pour les accueils de loisirs à la journée

L'accueil est possible pour tous les enfants. En cas de manque de place, une priorité peut être donnée aux enfants dont les deux parents travaillent. L'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique est possible. Le cas échéant, l'accueil peut être adapté pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant. L'infirmière « référent santé accueil inclusif » sera sollicitée pour accompagner les équipes et faire le relais avec la famille, et l'école.

Pour favoriser l'accès aux accueils de loisirs pour tous et la mixité sociale, des tarifs réduits sont appliqués selon les revenus des familles.

Les horaires d'ouvertures tiennent compte du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine, il est nécessaire que ce temps d'accueil s'adapte aux rythmes de vie des enfants. C'est pourquoi l'accueil peut se faire à la journée complète ou à la demi-journée le matin. Par ailleurs, l'arrivée le matin est échelonnée, tout comme les départs le soir. Ce choix d'organisation permet une flexibilité pour les familles qui peuvent privilégier des journées plus courtes par moment. Par ailleurs, les départs à partir de 16h00 favorisent les activités extrascolaires avec les associations de la Ville (sport, théâtre...).

- Accueil des enfants le matin entre 7h30 et 9h00
- Départ possible entre 13h15 et 13h30 si accueil à la demi-journée, le repas est inclus
- Départ le soir entre 16h00 et 19h00.

Deux types d'inscriptions avec tarifications adaptées :

- Inscription à la demi-journée avec le repas inclus (avec un tarif adapté)
- Inscription à la journée complète
- Des tarifs adaptés aux revenus des familles

Pour l'accueil à la MCJ

Les objectifs sont les mêmes que ceux des centres de loisirs de la Ville, l'accueil des enfants se fait en demi-journée sans la prise en compte du repas et avec des critères d'inscription ouverts à tous.

L'accès se fait après l'inscription et l'adhésion annuelle obligatoire sous réserve d'être âgé de plus de 6 ans.

Les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – Les vacances scolaires de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Selon les activités programmées, ouverture occasionnelle les samedis et les soirées en nocturne.

c. Des projets de qualité dans la continuité des différents temps de l'enfant/du jeune

Les projets mis en place dans les différents ACM les mercredis répondent aux objectifs pédagogiques du PEdT. Ils sont travaillés en équipe en lien avec les différents acteurs et partenaires éducatifs de la Ville.

Une attention particulière est préconisée sur les thématiques phares du PEdT, l'accès à la culture, la nature et l'environnement, la citoyenneté et le sport.

Des projets en commun sont menés entre les différents ACM, ce qui favorise la mixité entre les enfants, permet aux équipes de travailler ensemble et participe à la cohérence éducative sur le territoire.

Par ailleurs, des partenariats sont mis en place avec les différentes structures de la Ville, ce qui permet une diversité de propositions d'animations. Le cinéma, la bibliothèque, la micro-folie, le service des sports... tous ces services travaillent en étroite collaboration dans l'intérêt des enfants accueillis.

Coopération avec les familles et soutien à la parentalité

Les équipes d'animation ont à cœur de nouer une relation de confiance avec les familles. Pour cela, en plus d'une communication quotidienne avec les parents, les structures d'accueil organisent des temps de rencontre (soirées familles, journées portes ouvertes...) permettant de mieux connaître les familles et de les impliquer dans la vie de la structure, dans l'intérêt de l'enfant. Ces moments conviviaux et de complicité sont également une occasion privilégiée de créer du lien social entre les familles, et de développer entre elles la notion d'entraide.

Les professionnels de l'éducation jouent enfin un rôle de soutien à la parentalité ; des temps de rencontre individuels, ou des événements à construire, permettent d'approfondir des thématiques liées à l'éducation et ainsi accompagner les parents dans leur rôle.

VII. LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE

Depuis la rentrée 2022, le Service Enfance-Jeunesse de la Ville de Neuilly-Plaisance organise le temps de pause méridienne avec la présence des directeurs d'ACM et des animateurs.

L'objectif est de proposer un temps de pause méridienne dans la continuité du temps scolaire et du temps périscolaire. La pause méridienne est organisée par deux coordinatrices qui sont également directrices d'ACM. Par ailleurs, les directeurs des ACM ou des directeurs d'écoles sont responsables de ce temps sur site et encadrent les équipes d'animateurs.

Le temps de la pause méridienne est de 1h30 actuellement dont environ 30 minutes pour le repas. Une réflexion est en cours pour augmenter ce temps et le passer à 2h00 dans les années à venir. Le service des repas se fait en continu à partir de 11h30 jusqu'à 12h45.

Les animateurs proposent des activités relatives à différents domaines de l'animation (sport, jeux collaboratifs...) sous forme de pôles libres où les enfants se positionnent selon leur choix. Les enfants profitent des pôles d'animation avant ou après le repas, selon l'heure de passage au self.

Afin de créer un temps de pause méridienne cohérent et respectueux du PEdT, une charte a été créée afin de mettre en place un cadre harmonieux et respectueux de chacun.

CHARTRE DE LA PAUSE MERIDIENNE DE LA VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE A DESTINATION DES AGENTS

Mise en place de la charte de la pause méridienne pour un fonctionnement harmonieux du service public local de l'éducation relative à la pause méridienne

La pause méridienne correspond à un temps périscolaire, placé directement sous la responsabilité de Monsieur le Maire. Elle dure 1h30 de 11h30 à 13h00. De 12h50 à 13h00, la responsabilité est partagée avec l'éducation nationale, le temps d'accueillir les enfants qui déjeunent en dehors de l'école.

Les objectifs de la pause méridienne :

- Distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité
- Garantir la sécurité physique et morale de l'enfant
- Mettre en place des temps d'animation adaptés : Plusieurs activités sont proposées sur chaque site, 1 atelier créatif, 1 atelier ludothèque/bibliothèque et 1 atelier sportif.

Douze écoles sont concernées au sein de la commune de Neuilly-Plaisance :

- 6 écoles maternelles
- 6 écoles élémentaires

Deux coordinatrices de pause méridienne et un responsable de pause méridienne par école.

Le rôle des coordinatrices de la pause méridienne

Sous l'autorité du responsable du service Enfance-Jeunesse, les coordinatrices mettent en œuvre la politique communale d'animation et d'accompagnement des enfants sur le temps de la pause méridienne en lien avec le service restauration scolaire.

Les missions :

- Organiser et coordonner le temps de la pause méridienne pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles déjeunant au restaurant scolaire
- Participer à la gestion administrative du service
- Participer aux réunions de service et réunions de travail liées aux missions

- S'assurer de la mise en œuvre d'un service adapté à chaque enfant et veiller à l'organisation d'ateliers adaptés aux besoins des enfants
- Assurer la gestion et le fonctionnement du service en l'absence du responsable.

Le rôle du responsable de la pause méridienne

- Assurer l'encadrement et la gestion de l'équipe d'animation
- Participer aux réunions de service et réunions de travail liées aux missions
- Superviser la mise en œuvre des ateliers à destination des enfants dans le respect du rythme de l'enfant (temps de repas, besoins de l'enfant)
- Faire le lien entre les enfants, les parents et les enseignants le cas échéant

Le rôle des encadrants auprès des enfants

Afin de professionnaliser ce temps d'accueil, les animateurs des accueils de loisirs sont depuis la rentrée 2022 les principaux encadrants de la pause méridienne. L'équipe est complétée par les ATSEM pour les écoles maternelles et des surveillants de cantine vacataires. L'agent encadrant (animateur, ATSEM, surveillant) est un référent pour les enfants qu'il accompagne tout le long de la pause méridienne, incluant le temps du déjeuner.

- Subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité tant physique qu'affective, et d'éducation.
- Assurer une surveillance active et permanente tout le long de la pause méridienne : dans le réfectoire, dans la cour ou dans une salle d'activité
- Être attentif au bien-être des enfants et signaler au responsable de la pause méridienne sans délai toute situation de détresse ou de danger détecté
- Adopter un comportement bienveillant, exemplaire et respectueux auprès des enfants en s'exprimant dans un langage approprié
- Respecter les principes de laïcité et de neutralité
- Favoriser l'intégration de tous les enfants
- Faire au besoin le lien entre l'enfant, l'enseignant et les parents
- Sensibiliser les enfants à la découverte du goût et à l'équilibre alimentaire avec bienveillance éducative
- Sensibiliser et accompagner les enfants pour le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que la politesse, le respect des règles, la tolérance... favorise l'autonomie de l'enfant
- Concevoir et faire respecter les règles de vie
- Proposer des activités adaptées aux enfants (chants, comptines, relaxation, ateliers créatifs etc.)
- Veiller à entretenir de bonnes relations professionnelles avec sa hiérarchie et ses collègues ainsi qu'avec l'équipe de l'Education Nationale, dans le respect et de la place du rôle de chacun.

Les obligations de chacun

- Toute absence ou retard doit être justifié, il est nécessaire de prévenir les coordinatrices en cas d'absence et de retard pour la bonne organisation du service
- Toute absence sur la pause méridienne entraîne une absence sur la journée complète
- Porter une tenue vestimentaire adaptée
- Adapter une posture professionnelle adaptée : langage soutenu, distance professionnelle, respect de chacun, devoir de réserve et discrétion professionnelle

Le temps méridien : un temps de plaisir

Le principe du libre choix des enfants est à la base de la pédagogie adoptée lors de ce temps méridien. En effet, les enfants sont libres de participer ou non aux activités proposées.

Il en est de même pendant le repas, il sera proposé aux enfants de goûter aux différents plats, mais en aucun cas les encadrants n'obligeront les enfants à manger. Si toutefois, l'attitude d'un enfant (par exemple le refus de manger de manière régulière) interroge l'équipe d'encadrement, le responsable de la pause méridienne prend contact avec la famille afin d'échanger sur la situation et rechercher une solution dans l'intérêt de l'enfant.

Conduite à tenir en cas de maladie ou de blessure d'un enfant

Suivant la situation, l'adulte responsable de l'enfant à ce moment le prend en charge de manière individuelle (isoler, rassurer l'enfant, etc.).

L'agent alerte son responsable qui se chargera de contacter les parents le cas échéant.

Lors d'un déplacement dans un véhicule de pompier ou dans une ambulance, l'enfant est systématiquement accompagné d'un adulte.

Une déclaration d'accident doit être réalisée par le responsable et transmise aux coordinatrices.

La restauration

Chaque restaurant scolaire comprend une partie dite "office" et une ou plusieurs salle(s) de restauration. L'office est le lieu de stockage et de préparation des repas. Ce lieu est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement.

Le rôle des agents de restauration

- Garantir l'hygiène des locaux
- Assurer la distribution des repas
- Procéder à l'application et au suivi des Projets d'Accueil Individualisé alimentaires (PAI*)

**Le Projet d'Accueil Individualisé est un protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble « du temps passé à l'école » dans les meilleures conditions possibles*

Gestion du temps des repas et activités

Maternelles : 2 services dans chaque école, de 11h20 à 12h00 et de 12h10 à 12h50.

Les plus petits mangent au premier service afin de pouvoir faire la sieste ensuite.

Le temps avant ou après le repas est un temps de jeux libres ou d'activités selon le choix de l'enfant.

Elémentaires : Service continu en self-service à partir de 11h30

Différentes activités sont proposées avant et après le repas selon le moment de passage des enfants. Le temps de repas est de 30 minutes par enfant.

Les moyens matériels

- Chaque école maternelle dispose d'un dortoir qui permet aux plus petits de se reposer dans de bonnes conditions (literie adaptée, lieu calme).
- Salles d'accueil périscolaire : dans chaque école, une ou plusieurs salles sont mises à disposition le temps de la pause méridienne, ce qui permet aux équipes d'animation de proposer des activités variées.
- Les aménagements extérieurs : avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs, toboggans, installations sportives (buts de football).
- Matériel pédagogique et éducatif : du matériel créatif et sportif sera mis à disposition dans chaque école.

LA CHARTE PEDAGOGIQUE DE NEUILLY-PLAISANCE

CHARTÉ PÉDAGOGIQUE ET EDUCATIVE VILLE DE NEUILLY- PLAISANCE



1

Citoyenneté

Inclure une démarche citoyenne sur l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs de la ville et la mise en place de journées citoyennes (ex : journée des droits de l'enfant...) grâce à des actions et projets inter-centres

2

Art & Culture

Ouvrir l'accès à l'art et à la culture à tous à travers des visites de musées et d'édifices culturels et par le développement de la pratique artistique sur les Accueils Collectifs de Mineurs

3

Environnement

sensibiliser les enfants au monde qui les entoure et à l'importance de la nature par le biais d'actions de préservation des espaces naturels de la ville et de la région

4

Sport & Alimentation

Ouvrir l'accès au sport à tous en développant sa pratique sur les ACM.
Concevoir des actions manger-bouger (sensibilisation sur l'alimentation et la pratique sportive)

5

Sciences

Inclusion de la démarche scientifique et de l'acquisition de techniques de bases pour expliciter les grands principes scientifiques par la mise en place d'activités ludiques

6

Intergénérationnel/Actions solidaires

Maintenir un lien entre toutes les générations autour de rencontres, de jeux de sociétés, de visites historiques et culturelles et de projets passerelles avec les seniors et la Petite-Enfance

VIII. EVALUATION DU PROJET

a. Méthodologie d'évaluation

Afin de faire vivre le PEdT et dans une optique de toujours améliorer l'accueil des enfants, des bilans et évaluations sont organisés de différentes manières.

Par ailleurs, pour affiner ces évaluations, des temps de formation sur la notion d'objectifs, d'indicateurs et de critères d'évaluation seront proposés à l'ensemble des équipes de la Ville.

Un comité de pilotage se réunira chaque fin d'année scolaire afin de faire un bilan de l'année écoulée et faire des propositions d'amélioration pour l'année à venir.

Tout au long de l'année, des comités techniques permettront d'évaluer le travail en cours, ces temps réguliers permettent de réajuster le fonctionnement pour plus de réactivité et garantir la qualité de l'accueil des enfants.

b. La participation des familles par le biais de commissions

Des commissions d'ACM organisées par le Service Enfance-Jeunesse, en présence de l'élue déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Restauration Scolaire seront mises en place deux fois par an. Il s'agit d'un temps d'échange avec les parents d'élèves élus qui favorise la création du lien entre l'institution et les parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

L'objectif de ces commissions est de répondre aux interrogations des parents et d'être à l'écoute de leurs remarques et idées afin de les utiliser comme une base de travail lors des COTECH et COPIL.

c. Modèles de tableau d'évaluation des objectifs

A : Atteint - P / A : Partiellement atteint - N/A : Non atteint

<u>Objectif</u>	Intégrer l'enfant dans une démarche citoyenne	
<u>Critères :</u>	1. Des visites des différentes infrastructures de la Ville sont mises en place afin que les enfants puissent les repérer	2. Des actions sur la citoyenneté sont mises en place (parcours citoyen)
<u>Indicateurs :</u>	<p>Atteint si : à chaque période de vacances et au moins une fois par mois un projet est réalisé sur une infrastructure municipale (cinéma, bibliothèque)</p> <p>P/A si : les infrastructures de la Ville sont sollicitées au moins une fois tous les 2 mois</p> <p>N/A si : aucun des projets incluent les infrastructures de la Ville</p>	<p>Atteint si : Au moins 4 projets sur l'année sont axés autour de la citoyenneté</p> <p>P/A si : Au moins 2 projets sur l'année sont axés autour de la citoyenneté</p> <p>N/A si : moins de 1 projet sur l'année est axé autour de la citoyenneté</p>
<u>Outils :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Comptage - Plannings d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'animation - Plannings activités - Nombre de participants